



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**REPONSE MUNICIPALE N° 3/2017**

le 3 mai 2017

**Concerne :**

Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PDB) « Salle des Remparts ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud « Salle des Remparts ».

**Préambule**

L'association *Spectacles Boélands* créée à La Tour-de-Peilz en avril 2016 a déposé une demande auprès de la commune en vue de sa reconnaissance en tant que société locale. Comme mentionné dans ses statuts, le but de cette association est « de proposer des événements culturels qui contribuent à l'animation et au rayonnement de La Tour-de-Peilz, qui répondent aux attentes de la population boélande, en complémentarité avec l'offre culturelle régionale ». Le dossier transmis étant conforme, les Affaires culturelles ont confirmé son admission à l'association *Spectacles boélands* par courrier du 2 juin 2016. A ce titre, elle peut donc louer les différentes salles communales au tarif sociétés locales en fonction de leur disponibilité.

**Questions**

1. Le nom *Spectacles Boélands* fait croire à une chose publique, collective qui œuvrerait pour le bien commun. S'agit-il d'une responsabilité du service culturel de La Tour-de-Peilz ?

L'association *Spectacles Boélands* est une entité juridique indépendante. Elle n'est donc pas de la responsabilité des Affaires culturelles de La Tour-de-Peilz.

2. S'agit-il d'une responsabilité de M. Mathias Nagy, coordinateur culturel et associatif ?

L'association susmentionnée n'est pas de la responsabilité du coordinateur culturel et associatif. De par sa fonction, ce dernier est cependant l'interlocuteur désigné pour les projets culturels des sociétés locales.



3. S'agit-il d'une responsabilité de L'Escale qui a déjà organisé des spectacles sur ce lieu ?

L'association *Spectacles Boélands* et ses activités ne sont pas liées à L'Escale.

4. Des moyens publics sont-ils dépensés pour le financement de ces activités ?

L'association *Spectacles Boélands* a soumis une première demande de subvention de Fr. 3000.-- concernant le spectacle de Brigitte Rosset (23 novembre 2016, salle des Remparts) à la Commission culturelle en mai 2016. Celle-ci, répondant en tous points aux critères de la Commission (règlement disponible sur le site de la commune), a été acceptée par cette dernière. Une seconde demande de subvention de Fr. 5000.-- pour sa saison 2017 (5 spectacles à la salle des Remparts) vient également d'être acceptée par la Commission lors de sa dernière séance.

5. La Municipalité peut-elle nous informer au sujet de la nouvelle orientation de la salle des Remparts, jusqu'à ce jour réservée en priorité aux sociétés locales ? Va-t-elle tirer quelques revenus de la location de la salle pour les spectacles annoncés ?

La Municipalité ne s'est pas prononcée quant à une nouvelle orientation de la salle des Remparts. Celle-ci reste une salle communale devant répondre aux besoins multiples de la population boélande, des institutions, ainsi que des sociétés locales dont l'association *Spectacles Boélands* fait désormais partie. Courant 2017, cette dernière loue la salle des Remparts au tarif sociétés locales pour ses 5 spectacles en fonction de sa disponibilité. Ces manifestations culturelles n'entrent pas en concurrence avec d'autres demandes de locations et constituent une contribution importante à l'animation de la ville et plus largement à l'offre culturelle régionale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 10 avril 2017

